

TRUSTS: COMMENT LES UTILISER À DES FINS PATRIMONIALES?

3 avril 2025, Hôtel Royal, Genève

09.00 - 10.00

Trust et planification patrimoniale: comment le trust complète-t-il les outils du Code civil?

- Comment le trust s'insère-t-il dans le droit des successions ?
- Comment les réserves héréditaires se calculent-elles en présence d'un trust ?
- Quels recours en cas de violations de la réserve grâce à un trust?
 Comment le trust peut-il être utilisé pour protéger les personnes vulnérables (mineurs, personnes âgées, ...)?
- Le trust est-il utile pour les familles recomposées ?
- Situations internationales: comment déterminer la loi applicable ?

Guillaume Grisel, Partner, Schellenberg Wittmer Ltd, Genève

10.00 - 11.00

Trusts et fondations : dans quelles situations les fondations peuvent-elles représenter une alternative aux trusts?

- Trusts et fondations : quelles différences?
- Dans quelles circonstances privilégier l'un à l'autre ?
- Dans quelles conditions les trusts ou fondations peuvent-ils être de bonnes solutions pour la protection patrimoniale des clients?
- Pour quel type de clients l'utilisation de trusts ou fondations peut-elle être judicieuse ?
- Comparaison des trusts avec les fondations suisses et du Liechtenstein

Julien Tron, Associé, MLL Legal, Genève Alexandre Fokiadès, Senior Associate, MLL Legal, Genève

11.00 - 11.20

Pause-café

11.20 - 12.20

Trustees professionnels vs. Private Trust Companies vs Dedicated trust companies: que privilégier pour vos clients?

- Comment sont réglementées les activités des trustees, PTC et DTC ?
- Confinent sont regionnences les activités des trustees, PTC et DTC ?
 Dans quelles conditions les PTC et DTC peuvent-ils sortir du champ de la LEFIN ?
 Dans quelles cas privilégier des PTC/DTC à des trustees professionnels ?
 Dans quelles juridictions établir des PTC ou DTC ?

PRESENTIEL

- Quelle organisation privilégier si les clients souhaitent garder le contrôle sur les actifs?

Arnaud Cywie, Of Counsel, Borel & Barbey & CEO Twenty20 Trustees, Genève

12.20

Fin de la conférence

ILINE



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

TRUSTS

3 avril 2024, Hôtel Royal, Genève

INDIFFERENT

FURI	1/±\		74	-111	-	U
FRAIS	D'INS	CRI	PTI	ON:	635	CHF

VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE PAR:

• Tél: +33 982 440 575 • Fax: +33 483 076 487 • E-mail : contact@finixevents.com • Formulaire d'inscription : Nom.....

Adresse

Téléphone E-mail E-mail

VOUS SOUHAITEZ PAYER PAR:

☐ Virement bancaire Carte de crédit (*Les cartes AMEX ne sont pas acceptées)

En cas d'inscriptions multiples, un rabais de 10% sera appliqué sur les frais d'inscriptions payés par les deuxièmes et additionnels participants. Si vous voulez inscrire plus de 3 participants, veuillez nous contacter à l'adresse contact@finixevents.com pour recevoir une offre personnalisée.

ANNULATION:

IIn'y a pas de frais d'annulation pour les annulations reçues plus de 30 jours avant la formation. Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation moins de 30 jours avant la formation. Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation moins de 30 jours avant la formation. Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation moins de 30 jours avant la formation de 100 jours avant la formatiavant la formation. Dans ce cas, les participants peuvent se faire remplacer ou bénéficier d'une note de crédit correspondant au montant payé et utilisable durant un an pour la faire remplacer ou bénéficier d'une note de crédit correspondant au montant payé et utilisable durant un an pour la faire remplacer ou bénéficier d'une note de crédit correspondant au montant payé et utilisable durant un an pour la faire remplacer ou bénéficier d'une note de crédit correspondant au montant payé et utilisable durant un an pour la faire remplacer ou bénéficier d'une note de crédit correspondant au montant payé et utilisable durant un an pour la faire remplacer ou bénéficier d'une note de crédit correspondant au montant payé et utilisable durant un an pour la faire remplacer ou bénéficier d'une note de crédit correspondant au montant payé et utilisable durant un an pour la faire remplacer ou bénéficier d'une note de crédit correspondant au montant payé et utilisable durant un an pour la faire remplacer ou benéficier d'une note de crédit correspondant au montant payé et utilisable durant la faire remplacer ou benéficier d'une note de crédit de pour la faire de credit den'importe lequel de nos évènements. Toutes les annulations doivent être formulées par écrit par fax au +33 483 076 487 ou par e-mail à l'adresse contact@finixevents.com. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme en cas de situations impondérables indépendantes de leur volonté.